

CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

RENESE





Proits démocratiques

Appellem Reference on previousles 4, 41 the model massache de la charder des nationes et de la compression liquides est en que a la conjugat de la conlución de la compression de la charder de la charder de la compression del la compression del la compression de la compression de la compression del la compression d

Liberté de circulation et

summer de l'El Tiest stonger, canadren à le dreif de dimensione su Canadri d'a serie du d'en écret. D'Est attorier en canadre et équire premotre s'arrel le statut de résident permenent su Canada por le droit : «I de se déglière dans soir le pay et d'étible leur étadions d'ann soir province il de gapper lives un se dans soir le prémotre d'El en deven emplement se payagagée s'à sont subordisses. «I » It is not for the contraction of the contraction of

Droits à l'égalité

tion of too celd food a lamifine protection or as influe through a fel a fel independent more described as f

saken if Die No his Architect her vingete medicaret by post-reduct of the post-reduction of the temperature of the post-reduction of post-reduction of the state of the post-reduction of

Recours

The Tark generoes before de visilance de visilance de eliginande desse liberio qui la sergianza qui a giurne faute generalistate per a diserva a un ribusal compressi per deservi la repression que le fabrica i antivissa de compressi per deservi la repression que le fabricalismente committe en repression e significante de la repression de res

Dispositions générale

The first of a first produce during ground contract from an illustration where the produced contract from the first produced f

Application de la chart-

 32 (I) La présente charta « applique : al au faclament et au government du Canada, pour tous les domaines referent du facéance

Module 3. La Charte : où tracer les limites

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE: 60 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Approfondir sa compréhension des limitations aux droits de la Charte, en faisant une recherche facultative.



Matériel d'accompagnement

• Fiche de l'élève — Module 3 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Aucun

Notes : · L'élève doit avoir accès à internet pour faire des recherches. Cette activité peut être faite comme devoir ou dans un local avec des ordinateurs comme une bibliothèque ou un laboratoire informatique.



Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programmes-cadres	Cours	Domaines
11 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	B. Droits et libertés
11 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	B. Droits et libertés
12 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Le droit canadien et international (CLN4U)	B. Droits et libertés
12 ^e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année, 2015	Études juridiques (CLN4C)	B. Droits et libertés



A. La Cour suprême du Canada

A.1. La Cour suprême du Canada

1. Expliquez aux élèves le rôle de la Cour suprême et des Cours d'appel.

Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

 Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section A.1. de la Fiche de l'élève

A.2. Le rôle de la Cour suprême

- 1. Expliquez aux élèves le rôle de la Cour suprême :
 - Trancher les causes importantes qui auront un impact important pour l'ensemble de la population.
 - Déterminer les limites de la Charte.

Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

 Avant ou après l'activité d'apprentissage, invitez les élèves à lire la section A.2. de la Fiche de l'élève

i La Cour suprême du Canada

Vidéo portant sur la Cour et ses travaux : http://video.isilive.ca/scc/Welcome%E2%80%93Bienvenue.mp4.h tml

Source : Cour Suprême du Canada



B. Mène ton enquête!

B.1. Choisis une affaire qui t'intéresse

1. Laissez les élèves choisir une affaire de la liste dans la section **B.1. de la Fiche** de l'élève.

i Pour aller plus loin

Vous pouvez permettre à vos élèves de chercher des décisions qui ne se trouvent pas dans la liste.

Conseil d'adaptation

Vous pouvez vous appuyer sur le matériel d'accompagnement :

 Affichez en classe la section B.1. Choisis une affaire qui t'intéresse de la Présentation PowerPoint

B.2. Explique la décision de la Cour suprême

1. Expliquez les instructions de la section B.2. de la Fiche de l'élève.

i Pour vous aider dans la correction

 Vous pouvez trouver de l'information supplémentaire sur les décisions proposées dans la section C. Bibliographie de ce guide.





Correction : avant de commencer le travail, s'assurer de coconstruire (construction collaborative) les critères d'évaluation avec les élèves

1. Nom de l'affaire :

- Si l'élève a choisi une affaire autre que celle de la liste, vérifiez qu'elle touche un droit protégé par la Charte canadienne.
- 2. **Faits :** Vérifiez si l'élève a repris le fait avec exactitude.
- 3. **Droit protégé :** Vérifiez que l'élève a compris la limite au droit protégé par la Charte.
- 4. **Décision de la Cour suprême :** Vérifiez que l'élève a bien compris la décision de la cour.
- 5. **Mon évaluation de l'affaire :** L'élève est capable d'exprimer son opinion en se basant sur des arguments.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
 CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : https://www.cliquezjustice.ca/glossaire



- **CliquezJustice.ca**, « Cour suprême du Canada ». En ligne :

 https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/cour-supreme-du-canada
- Commission ontarienne des droits de la personne, (McKinney c. université de Guelph) « Retraite obligatoire à l'âge de 65 ans ». En ligne : http://www.ohrc.on.ca/so/node/9821
- **Cour Suprême du Canada**, « Rôle de la Cour ». En ligne : https://www.scc-csc.ca/court-cour/role-fra.aspx
- **Cour Suprême du Canada**, « Vidéo portant sur la Cour et ses travaux ». En ligne : http://video.isilive.ca/scc/Welcome%E2%80%93Bienvenue.mp4.html
- **Encyclopédie Canadienne**, (R. c. Big M Drug Mart Ltd) « L'affaire Big M. Drug Mart ». En ligne : https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/big-m-drug-mart-affaire
- **Encyclopédie Canadienne**, (R. c. Keegstra) « Affaire Keegstra (1990) ». En ligne : https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-keegstra-1990
- **Encyclopédie Canadienne,** (R. c. Zundel) « Affaire Zundel ». En ligne : https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-zundel
- **Radio-Canada,** (Frank c. Canada) « La Cour suprême protège le droit de vote des expatriés ». En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1146233/droit-vote-expatries-canada-cour-supreme-constitution
- **Radio-Canada**, (R. c. Jordan), « Que dit exactement l'arrêt Jordan? »

 https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004404/arret-jordan-explications-cour-supreme-delais
- **Radio-Canada**, (R. c. N.S) « Le port du niqab permis dans certaines situations devant les tribunaux »(consulté en juin 2020). En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/592886/cour-supreme-nigab



Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario



